

Le Maire, Yves Mercier,  
l'équipe municipale, les agents communaux  
sont heureux de vous présenter  
leurs meilleurs voeux pour 2024

et vous invitent le vendredi 12 janvier  
à 19h00 au complexe Noël Mercier.

**VOGLANS**



## TRAVAUX DE SECURISATION DE LA DIGUE DE LA LEYSSE

Les travaux de renforcement de la digue de la Leysse entre le pont de l'autoroute A41 et le pont du Tremblay (environ 3 km ) vont débuter en janvier et se poursuivront jusqu'en juin 2024. Ces travaux vont renforcer le côté droit de la digue (côté Villarcher) en confortant l'existant et elle sera élargie de 5 m sur toute sa hauteur. Ces travaux d'un montant de 2 000 000 € seront financés à plus de 80 % par l'Etat (Programme d'Action et de Prévention des Inondations et Fonds Vert) et par les deux agglomérations avec la taxe GEMAPI.

**Rappel :** vous pouvez vous inscrire sur **TELEALERTE**, la commune alerte ses administrés du danger et donne les consignes adaptées. Inscriptions de vos coordonnées téléphoniques sur

<https://www.inscription-volontaire.com/voglans/>. Page actualité du site internet ou en mairie

## MODIFICATION N°2 DU PLUi-CONCERTATION

**Projet de modification n°2 du PLUi (territoire de l'ex-CALB),**

Par délibération du 12 décembre 2023, le conseil communautaire a prescrit la modification n°2 du PLUi ex CALB, a défini les objectifs poursuivis, les modalités de concertation préalable et a décidé la réalisation d'une évaluation environnementale. Depuis la dernière modification n°1, il est apparu nécessaire de procéder à nouveau à des ajustements et corrections des différentes pièces du PLUi : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlements écrits, règlements graphiques (zonages), annexes. Les objets sont variés.

Ce projet fait l'objet d'une **concertation préalable qui débutera le 6 février 2024** dont les modalités sont les suivantes :

- **Le dossier de concertation :** ce dossier sera complété au fur et à mesure. Il sera consultable par le public sur le site internet de Grand Lac dans sa version numérique ou au format papier à l'accueil du siège de Grand Lac, à la mairie de Voglans.
- Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune et de Grand Lac.
- **Les réunions publiques :** Deux réunions publiques au minimum seront tenues afin de présenter le projet au public et d'accueillir les remarques et observations, ainsi que pour répondre aux questions éventuelles.

**Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :**

- Un registre au format papier et **un registre dématérialisé spécifique** seront mis à disposition du public. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée, sera consultable par le public au siège de Grand Lac, à la mairie d'Aix-les Bains, de Grésy-sur-Aix, du Bourget-du-Lac, de la Chapelle-du-Mont-du-Chat, de Voglans et de Pugny-Chatenod aux heures et jours d'ouverture.

Le conseil communautaire en tirera le bilan par délibération avant l'ouverture de l'enquête publique. Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

## COUP DE CŒUR DE LA

### BIBLIOTHEQUE VOGL'ENLYRE

#### BELLE GREENE Alexandra Lapierre

New York, dans les années 1900. Une jeune fille, que passionnent les livres rares, se joue du destin et gravit tous les échelons.

Elle devient la directrice de la fabuleuse bibliothèque du magnat J.P. Morgan et la coqueluche de l'aristocratie internationale, sous le faux nom de Belle da Costa Greene. Belle Greene pour les intimes. En vérité, elle triche sur tout. Car la flamboyante collectionneuse qui fait tourner les têtes et règne sur le monde des bibliophiles cache un terrible secret, dans une Amérique violemment raciste....



## BROYEUR DE VEGETAUX

Dans une démarche de développement durable, penser à récupérer les **broyats des tailles** pour valoriser le **paillage des vos massifs** : une technique de jardinage permettant de limiter désherbages et arrosages.



Elle permet d'amender les sols naturellement, et de créer une valeur esthétique aux massifs.

**Un broyeur est mis à disposition des particuliers à titre gracieux .**

Il sera présent sur la commune : **du 25 janvier au 7 février 2024. Pour en bénéficier : inscription préalable en mairie, Tel : 04 79 54 40 58.**

L'écogeste  
du  
mois



LE MÉMO TRI  
DES DÉCHETS  
ALIMENTAIRES



À compter du 1er janvier

2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Vous pouvez les déposer dans votre **composteur de jardin** (fourni par Grand Lac) ou les collecter dans un **bio-seau** et les déposer dans un collecteur situé dans les aires de tri vers les habitats collectifs (bio-seau et sacs disponibles en mairie).

## INFOS ANIMATIONS

### VENDREDI 12 JANVIER

#### VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

19H Salle Belle Eau  
Complexe Noël Mercier

### JEUDI 18 JANVIER

#### CLUB ÉTÉ DE LA ST MARTIN

#### TIRAGE DES ROIS

A partir de 15 H Salle Terre Nue  
Complexe Noël Mercier

### SAMEDI 27 JANVIER

#### THEATRE

#### "DRUMER CLUB"

Compagnie Les ECLATS'T  
18 H Salle Belle Eau

### SAMEDI 10 FEVRIER

#### FOOT SUD LAC

#### TOURNOI FIFA EN RÉSEAU

Enfants à partir de 13 ans  
14 H Complexe Noël Mercier

### Les déchets alimentaires acceptés



Épluchures



Restes de repas



Coquilles d'œuf



Sachets de thé/infusion  
Marc de café



Coquillages  
crustacés



Aliments périmés



Coques de fruits  
secs



Vieux pain

### Les déchets NON ACCEPTÉS

### ZÉRO PLASTIQUE



Étiquettes  
de fruit



Litières  
d'animaux



Plantes,  
fleurs, herbe



Couches  
(même compostables)



Sacs en  
plastique  
(même compostables)



Filets  
d'emballage